



L'engagement des exploitants agricoles dans une démarche qualité hors viticulture et hors produits bio

Catherine Barry, Jérôme Lerbourg, José Maséro, Gisèle Giroux

Ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt

Service de la Statistique et de la Prospective

Charlotte Creusat

Inao

Bernadette Dutheil

SRISE Auvergne

Hubert Guicheney

SRISE Aquitaine

Isabelle Lafargue

SRISE Aquitaine

Cette étude porte sur la démarche qualité, comprenant l'Appellation d'Origine Contrôlée (AOC) et son équivalent européen l'Appellation d'Origine Protégée (AOP), l'Indication Géographique Protégée (IGP), le Label Rouge, la certification de conformité de produit et d'autres démarches qualité. Elle ne traite pas de l'Agriculture Biologique, ni de la viticulture. La part des exploitations engagées dans une démarche qualité est très variable selon le produit et selon la région. Pour mesurer le taux d'engagement des exploitations agricoles dans une démarche qualité, il faut rapporter le nombre d'exploitations engagées dans une démarche qualité, pour un produit donné, au nombre d'exploitations concernées par ce produit. L'approche par produit permet de mesurer, globalement, la fréquence d'engagement des exploitants agricoles pour chaque signe de qualité. Le croisement entre le produit, la région et le signe de qualité permet de mettre en lumière les spécificités régionales. Il apporte également un éclairage sur la stratégie adoptée par les exploitants pour valoriser leurs produits, soit à travers les signes officiels liés au territoire, soit par l'adoption d'autres démarches qualité. Quelques éléments d'analyse sont présentés dans les différentes fiches produits qui constituent la première partie de ce dossier.

Dans un deuxième temps, on tentera d'illustrer les stratégies adoptées par les exploitants pour valoriser quelques productions types. Les produits sélectionnés ont été choisis en fonction de l'existence de zones de qualité liées au territoire (IGP et AOC). L'objectif est de savoir si, pour les produits sélectionnés, l'atout géographique est déterminant dans le choix de s'engager ou non dans une démarche qualité. Dans l'affirmative, le choix est-il de s'engager dans une des démarches de valorisation liée au terroir ou dans d'autres démarches qualité ? Quatre fiches ont été conçues pour tenter de répondre à ces interrogations, portant sur les produits suivants : cidre, huile d'olive, œufs, volaille de chair. Cette approche constitue la deuxième partie de ce dossier.

Cette étude vient compléter le Primeur consacré aux signes de qualité :

Agreste Primeur n° 294 - décembre 2012

« Produits agricoles hors viticulture et produits bio :
Une exploitation sur cinq engagée dans une démarche qualité »

Remarques méthodologiques :

Le champ de l'étude porte sur les exploitations agricoles de France métropolitaine. Pour les productions sous signe de qualité, les produits viticoles et biologiques sont exclus. La source utilisée est le recensement agricole 2010.

Le recensement agricole reprend la déclaration établie par l'exploitant. Au sein de l'exploitation, une même production peut bénéficier de plusieurs signes de qualité, ce qui n'apparaît pas toujours dans le recensement agricole. C'est notamment le cas pour les volailles de Bretagne sous signe officiel de qualité qui bénéficient à la fois de l'IGP et du Label rouge, mais déclarées uniquement en Label rouge au recensement.

Dans le recensement agricole, l'information relative aux exploitations agricoles est rapportée à la commune siège de l'exploitation. Du fait de la dispersion des parcelles, quelques productions sous signe de qualité AOP/AOC ou IGP peuvent donc être comptabilisées dans des communes hors zone d'éligibilité des produits labellisés.

Les signes de qualité : de quoi parle-t-on ?

La présente publication ne traite pas de l'Agriculture Biologique ni de la viticulture qui ont fait l'objet d'études spécifiques. Le champ géographique concerné est la France métropolitaine.



AOC/AOP : 23 400 exploitations
L'Appellation d'Origine Contrôlée désigne un produit dont toutes les étapes de fabrication (production, transformation et élaboration) sont réalisées selon un savoir-faire reconnu dans une même

zone géographique, qui donne ses caractéristiques au produit. L'Appellation d'Origine Protégée est l'équivalent européen de l'AOC. Elle protège le nom d'un produit dans tous les pays de l'Union européenne.



IGP : 8 200 exploitations

L'Indication Géographique Protégée désigne un produit dont les caractéristiques sont liées au lieu géographique dans lequel se déroule au moins sa production ou sa transformation selon des conditions bien déterminées. C'est un signe européen qui protège le nom du produit dans toute l'Union européenne.



Label Rouge : 22 000 exploitations

C'est un signe français qui désigne des produits qui, par leurs conditions de production ou de fabrication, ont un niveau de qualité supérieure par rapport aux autres produits similaires.

L'AOC/AOP, l'IGP et le Label Rouge sont des démarches collectives, obligatoirement portées par une structure fédérative,

l'Organisme de Défense et de Gestion (ODG) qui représente et rassemble les opérateurs de la filière du produit. Hors produits viticoles, au 31 décembre 2011, 533 produits AOP dont 83 français et 499 produits IGP dont 105 français sont enregistrés auprès de la Commission européenne. Environ 470 produits Label Rouge sont enregistrés en France.



L'Agriculture Biologique : 18 000 exploitations
L'Agriculture Biologique garantit que le mode de production est respectueux de l'environnement et du bien-être animal. Les règles qui encadrent le mode de production biologique sont les mêmes dans

toute l'Europe et les produits importés sont soumis aux mêmes exigences.

L'AOC/AOP, l'IGP, le Label Rouge et l'Agriculture Biologique constituent les Signes d'Identification de la Qualité et de l'Origine (SIQO).



La CCP : 22 100 exploitations

La Certification de Conformité Produit n'est pas classée en SIQO. Elle atteste qu'une denrée alimentaire ou un produit agricole est conforme à des règles spécifiques et à des caractéristiques préalablement fixées qui le distinguent du produit courant. Les CCP (près de 300 en 2012) sont enregistrées auprès du ministère de l'Agriculture et sont publiées au Journal Officiel.

Les autres démarches qualité : 52 100 exploitations
Elles regroupent des mentions valorisantes officielles (« montagne », « fermier », « produits pays », « haute valeur environnementale ») et diverses marques collectives.

SIGLES

AOC : Appellation d'Origine Contrôlée

AOP : Appellation d'Origine Protégée

IGP : Indication Géographique Protégée

LR : Label Rouge

CCP : Certification de Conformité Produit

SIQO : Signes d'Identification de la Qualité et de l'Origine

Partie 1

Les signes de qualité selon le produit

Taux d'engagement des exploitations agricoles dans une démarche qualité

Approche nationale et spécificités régionales

Lait et produits laitiers

Les producteurs laitiers sont les agriculteurs qui choisissent le plus fréquemment une démarche qualité. Ils sont un tiers à y être inscrits, essentiellement en AOP et en autres démarches qualité. Les éleveurs laitiers de Franche-Comté sont de loin les plus engagés dans les AOC laitières : 58 % adhèrent à ce signe de qualité. Ils peuvent s'appuyer sur 6 AOC fromagères parmi les 46 existantes au niveau national. Les éleveurs laitiers auvergnats sont un tiers à vendre essentiellement du lait mais aussi des fromages en AOC. En Bretagne, où se concentrent 15 % des élevages laitiers nationaux, il n'existe pas historiquement de spécialité traditionnelle fromagère comme le Comté ou le Cantal. Les producteurs bretons ont choisi de se démarquer sur le lait et produits laitiers sous autre démarche qualité. Presque la moitié des éleveurs laitiers bretons sont impliqués dans des démarches de ce type, souvent initiées par les transformateurs ou les distributeurs. Les producteurs laitiers des Pays de la Loire et de Picardie sont environ un tiers à s'être tournés vers les autres démarches qualité.

Tableau 1 - Répartition selon le signe de qualité et la région des exploitations avec production laitière en 2010

	Ensemble des exploit.		Exploitations avec production laitière		Exploitations avec production laitière sous signe de qualité						
					IGP	AOP/AOC	Label rouge	Total SIQO	CCP	Autres démarches de qualité	Total des exploitations avec au moins un signe de qualité (SIQO ou autre)
	Nombre	Nombre en ayant	%	Nombre			Nombre			Nombre	% des en ayant
Alsace	12 014	1 276	11	s	61	4	66	69	230	344	27
Aquitaine	43 055	5 405	13	11	1 085	3	1 099	77	387	1 537	28
Auvergne	23 674	7 287	31	148	2 430	3	2 440	203	448	2 872	39
Basse-Normandie	23 885	8 964	38	4	883	3	886	175	855	1 827	20
Bourgogne	20 332	1 941	10	0	83	0	83	26	184	278	14
Bretagne	34 447	15 231	44	0	0	6	6	1 873	7 004	8 449	55
Centre	25 081	2 210	9	0	305	s	306	48	148	491	22
Champagne-Ardenne	24 587	2 037	8	s	143	19	163	11	106	276	14
Corse	2 810	636	23	s	59	0	60	s	s	63	10
Franche-Comté	9 736	4 677	48	142	2 691	136	2 866	40	116	3 011	64
Haute-Normandie	11 489	2 976	26	s	112	s	113	36	491	628	21
Île-de-France	5 026	163	3	0	29	0	29	s	s	35	21
Languedoc-Roussillon	30 710	1 549	5	s	s	0	241	17	49	303	20
Limousin	14 641	1 475	10	3	59	3	65	24	107	190	13
Lorraine	12 650	4 081	32	0	177	9	186	58	588	822	20
Midi-Pyrénées	47 619	7 072	15	58	1 605	29	1 621	184	1 041	2 775	39
Nord-Pas-de-Calais	13 455	4 293	32	s	s	s	15	68	1 193	1 265	29
Pays de la Loire	34 344	11 043	32	0	87	8	95	651	3 584	4 159	38
Picardie	13 857	2 722	20	0	29	0	29	33	976	1 019	37
Poitou-Charentes	25 442	3 244	13	s	322	4	327	65	459	794	24
Provence-Alpes-Côte d'Azur	22 103	1 167	5	3	10	s	14	17	70	98	8
Rhône-Alpes	39 020	9 753	25	572	1 773	0	2 302	114	1 285	3 664	38
Total France métropolitaine	489 977	99 202	20	949	12 196	231	13 012	3 791	19 328	34 900	35

Champ : exploitations agricoles en France métropolitaine et signes de qualité hors vin et agriculture biologique.

s : application du secret statistique.

Source : Agreste - Recensement agricole 2010

Viande de porc

En production porcine, les éleveurs sont presque un sur trois à être inscrits dans une démarche qualité, surtout en certificat de conformité et autres démarches type fermier ou montagne. Les productions sous IGP ou sous label rouge peinent à rassembler 3 % des producteurs. Un peu plus répandue, la production de porcs sous certificat de conformité ou autres démarches qualité rassemble respectivement 9 % et 16 % des éleveurs de porcs. Les producteurs bretons et leurs voisins des Pays de la Loire, soit plus d'un tiers des producteurs de porcs français, sont les plus adeptes de ces deux démarches.

Tableau 2 - Répartition selon le signe de qualité et la région des exploitations avec élevage porcin en 2010

	Ensemble des exploit.	Exploitations avec élevage porcin		Exploitations avec élevage porcin sous signe de qualité							
				IGP	AOP/AOC	Label rouge	Total SIQO	CCP	Autres démarches de qualité	Total des exploitations avec au moins un signe de qualité (SIQO ou autre)	
										Nombre	% des en ayant
	Nombre	Nombre en ayant	%	Nombre			Nombre			Nombre	% des en ayant
Alsace	12 014	481	4	3	0	0	3	13	26	40	8
Aquitaine	43 055	2 460	6	199	10	70	257	42	69	311	13
Auvergne	23 674	1 143	5	4	3	34	41	50	104	179	16
Basse-Normandie	23 885	768	3	s	s	19	21	53	112	179	23
Bourgogne	20 332	453	2	3	0	16	18	27	32	72	16
Bretagne	34 447	5 799	17	9	11	160	180	1 133	2 068	3 221	56
Centre	25 081	526	2	3	0	8	11	35	63	106	20
Champagne-Ardenne	24 587	219	1	0	0	0	0	11	23	31	14
Corse	2 810	292	10	s	s	s	s	0	s	s	s
Franche-Comté	9 736	388	4	49	0	14	58	27	16	81	21
Haute-Normandie	11 489	215	2	s	s	s	s	17	31	46	21
Île-de-France	5 026	32	1	0	0	0	0	0	s	s	s
Languedoc-Roussillon	30 710	312	1	5	s	0	5	6	11	21	7
Limousin	14 641	949	6	17	s	74	86	34	38	133	14
Lorraine	12 650	756	6	0	0	0	0	35	14	48	6
Midi-Pyrénées	47 619	2 043	4	245	30	89	334	85	117	460	23
Nord-Pas-de-Calais	13 455	750	6	0	0	0	0	17	99	113	15
Pays de la Loire	34 344	1 871	5	9	s	96	103	301	418	761	41
Picardie	13 857	221	2	0	0	0	0	9	49	57	26
Poitou-Charentes	25 442	630	2	56	11	32	90	36	68	156	25
Provence-Alpes-Côte d'Azur	22 103	175	1	0	0	0	0	6	16	21	12
Rhône-Alpes	39 020	1 803	5	8	0	12	19	27	92	133	7
Total France métropolitaine	489 977	22 286	5	612	72	624	1 229	1 964	3 468	6 173	28

Champ : exploitations agricoles en France métropolitaine et signes de qualité hors vin et agriculture biologique.

s : application du secret statistique.

Source : Agreste - Recensement agricole 2010

Viande bovine

Un éleveur de bovins sur cinq est engagé dans un signe de qualité, surtout en Label Rouge, certificat de conformité et autres démarches.

Les producteurs limousins se détachent avec un taux d'engagement de 40 % essentiellement en label rouge.

Les producteurs lorrains et bretons sont également bien placés avec 30 % engagés mais plutôt dans des certificats de conformité et d'autres démarches.

Tableau 3 - Répartition selon le signe de qualité et la région des exploitations avec élevage bovin en 2010

	Ensemble des exploit.		Exploitations avec élevage bovin		Exploitations avec élevage bovin sous signe de qualité						
					IGP	AOP/AOC	Label rouge	Total SIQO	CCP	Autres démarches de qualité	Total des exploitations avec au moins un signe de qualité (SIQO ou autre)
	Nombre	Nombre en ayant	%	Nombre			Nombre			Nombre	% des en ayant
Alsace	12 014	2 406	20	4	s	s	8	46	191	235	10
Aquitaine	43 055	13 176	31	56	9	1 944	1 992	452	1 053	3 115	24
Auvergne	23 674	16 223	69	55	179	1 327	1 510	599	1 973	3 225	20
Basse-Normandie	23 885	15 758	66	10	11	114	134	435	1 145	1 669	11
Bourgogne	20 332	9 320	46	18	170	1 047	1 094	811	1 286	2 351	25
Bretagne	34 447	20 191	59	s	4	491	496	1 414	4 049	5 732	28
Centre	25 081	5 619	22	4	4	154	162	118	447	653	12
Champagne-Ardenne	24 587	4 172	17	s	4	38	44	57	265	346	8
Corse	2 810	987	35	0	0	0	0	4	10	14	1
Franche-Comté	9 736	5 863	60	12	7	17	36	810	286	1 115	19
Haute-Normandie	11 489	5 753	50	3	0	21	24	51	502	568	10
Île-de-France	5 026	388	8	s	s	s	s	5	15	21	5
Languedoc-Roussillon	30 710	2 673	9	117	33	107	208	53	306	489	18
Limousin	14 641	9 706	66	158	22	3 180	3 220	1 230	1 016	3 905	40
Lorraine	12 650	7 368	58	0	0	208	208	1 785	343	2 096	28
Midi-Pyrénées	47 619	17 860	38	503	71	2 249	2 361	366	1 141	3 554	20
Nord-Pas-de-Calais	13 455	6 753	50	0	0	10	10	62	641	707	10
Pays de la Loire	34 344	20 479	60	21	193	1 031	1 232	1 055	2 961	4 728	23
Picardie	13 857	4 944	36	0	5	4	9	92	505	599	12
Poitou-Charentes	25 442	7 236	28	26	48	476	540	249	988	1 519	21
Provence-Alpes-Côte d'Azur	22 103	1 020	5	3	44	3	50	16	94	156	15
Rhône-Alpes	39 020	14 948	38	10	37	404	444	320	1 087	1 566	10
Total France métropolitaine	489 977	192 843	39	1 003	843	12 828	13 783	10 030	20 304	38 363	20

Champ : exploitations agricoles en France métropolitaine et signes de qualité hors vin et agriculture biologique.

s : application du secret statistique.

Source : Agreste - Recensement agricole 2010

Volaille de chair

Les producteurs de volailles sont presque un sur dix à s'être inscrit dans une démarche qualité.

Les producteurs des Pays de la Loire sont les plus engagés suivis de leurs voisins bretons. Mais si les éleveurs de volailles ligériens privilégient le signe de qualité le plus répandu en volaille, le label rouge, les éleveurs bretons préfèrent adhérer à d'autres démarches qualité.

Tableau 4 - Répartition selon le signe de qualité et la région des exploitations avec volailles en 2010

	Ensemble des exploit.	Exploitations avec volailles		Exploitations avec volailles sous signe de qualité							
				IGP	AOP/AOC	Label rouge	Total SIQO	CCP	Autres démarches de qualité	Total des exploitations avec au moins un signe de qualité (SIQO ou autre)	
										Nombre	% des en ayant
	Nombre	Nombre en ayant	%	Nombre			Nombre			Nombre	% des en ayant
Alsace	12 014	2 391	20	s	0	31	31	23	32	76	3
Aquitaine	43 055	13 920	32	986	6	1 053	1 893	125	174	2 111	15
Auvergne	23 674	6 071	26	3	3	306	310	27	64	388	6
Basse-Normandie	23 885	5 819	24	s	s	81	84	33	56	168	3
Bourgogne	20 332	2 207	11	3	73	119	192	57	51	280	13
Bretagne	34 447	5 737	17	4	6	326	332	319	659	1 265	22
Centre	25 081	4 083	16	s	s	188	189	43	56	282	7
Champagne-Ardenne	24 587	1 137	5	0	0	26	26	14	23	60	5
Corse	2 810	116	4	0	0	0	0	s	s	3	3
Franche-Comté	9 736	1 928	20	0	7	6	13	5	8	26	1
Haute-Normandie	11 489	2 624	23	0	0	63	63	8	24	93	4
Île-de-France	5 026	252	5	0	s	s	4	s	s	15	6
Languedoc-Roussillon	30 710	2 342	8	4	0	26	27	19	26	68	3
Limousin	14 641	5 373	37	24	0	79	99	18	17	120	2
Lorraine	12 650	2 971	23	0	0	4	4	5	11	20	1
Midi-Pyrénées	47 619	15 320	32	479	7	354	793	49	96	926	6
Nord-Pas-de-Calais	13 455	1 612	12	0	s	134	135	28	57	216	13
Pays de la Loire	34 344	6 230	18	33	6	1 293	1 306	407	551	2 176	35
Picardie	13 857	1 381	10	0	0	35	35	13	42	88	6
Poitou-Charentes	25 442	4 587	18	s	3	75	79	78	158	289	6
Provence-Alpes-Côte d'Azur	22 103	1 024	5	0	s	s	3	4	12	18	2
Rhône-Alpes	39 020	9 229	24	4	97	290	384	67	104	549	6
Total France métropolitaine	489 977	96 354	20	1 544	213	4 495	6 002	1 349	2 228	9 237	10

Champ : exploitations agricoles en France métropolitaine et signes de qualité hors vin et agriculture biologique.

s : application du secret statistique.

Source : Agreste - Recensement agricole 2010

Œufs

Les œufs sont rarement produits sous signes de qualité. Pour ce produit qui sert d'ingrédient à de nombreuses préparations, le consommateur est certainement plus sensible à la date de fraîcheur ou au calibre qu'à une origine ou des conditions de production. Les producteurs d'œufs sont à peine plus d'1 % à être inscrits dans une démarche qualité. Les producteurs de l'ouest se distinguent par rapport à la moyenne nationale : 6 % des producteurs d'œufs des Pays de la Loire sont sous label rouge, 7 % des bretons sous d'autres démarches qualité.

Tableau 5 - Répartition selon le signe de qualité et la région des exploitations avec volailles ponduses en 2010

	Ensemble des exploit.		Exploitations avec volailles ponduses		Exploitations avec volailles ponduses sous signe de qualité						
					IGP	AOP/AOC	Label rouge	Total SIQO	CCP	Autres démarches de qualité	Total des exploitations avec au moins un signe de qualité (SIQO ou autre)
	Nombre	Nombre en ayant	%	Nombre			Nombre			Nombre	% des en ayant
Alsace	12 014	2 168	18	0	0	s	s	9	25	31	1
Aquitaine	43 055	10 837	25	s	s	10	12	21	28	56	1
Auvergne	23 674	5 064	21	0	0	6	6	3	27	35	1
Basse-Normandie	23 885	4 897	21	s	0	13	14	6	12	30	1
Bourgogne	20 332	1 537	8	0	0	0	0	s	10	11	1
Bretagne	34 447	2 082	6	0	0	30	30	51	146	221	11
Centre	25 081	3 149	13	0	0	4	4	12	12	28	1
Champagne-Ardenne	24 587	892	4	0	0	6	6	3	8	16	2
Corse	2 810	107	4	0	0	0	0	s	s	s	s
Franche-Comté	9 736	1 760	18	0	0	8	8	4	3	14	1
Haute-Normandie	11 489	2 219	19	0	0	9	9	3	10	22	1
Île-de-France	5 026	171	3	0	0	0	0	s	s	s	s
Languedoc-Roussillon	30 710	2 001	7	0	0	s	s	17	21	38	2
Limousin	14 641	4 891	33	0	0	9	9	5	10	20	0
Lorraine	12 650	2 762	22	0	0	8	8	s	9	18	1
Midi-Pyrénées	47 619	12 826	27	s	0	6	7	11	26	43	0
Nord-Pas-de-Calais	13 455	992	7	0	s	39	40	14	23	75	8
Pays de la Loire	34 344	2 001	6	s	3	111	116	24	57	190	9
Picardie	13 857	1 031	7	0	0	17	17	6	18	41	4
Poitou-Charentes	25 442	3 499	14	0	s	7	8	7	11	23	1
Provence-Alpes-Côte d'Azur	22 103	918	4	0	0	s	s	9	21	32	3
Rhône-Alpes	39 020	7 997	20	0	s	19	20	30	57	104	1
Total France métropolitaine	489 977	73 801	15	6	8	306	318	241	542	1 059	1

Champ : exploitations agricoles en France métropolitaine et signes de qualité hors vin et agriculture biologique.

s : application du secret statistique.

Source : Agreste - Recensement agricole 2010

Légumes

Presque un producteur de légumes sur cinq est inscrit dans une démarche qualité. Les producteurs auvergnats se démarquent avec plus de 60 % engagés, essentiellement en AOC, pour les lentilles vertes du Puy. En Bretagne, un tiers des producteurs de légumes se sont orientés vers une démarche qualité. L'AOC rassemble 6 % des producteurs bretons, en haricots Coco de Paimpol ou en oignons de Roscoff, les autres démarches 21 %.

Tableau 6 - Répartition selon le signe de qualité et la région des exploitations avec production légumière en 2010

	Ensemble des exploit.	Exploitations avec légumes		Exploitations avec légumes sous signe de qualité							
				IGP	AOP/AOC	Label rouge	Total SIQO	CCP	Autres démarches de qualité	Total des exploitations avec au moins un signe de qualité (SIQO ou autre)	
										Nombre	%
Alsace	12 014	723	6	4	0	0	4	46	72	113	16
Aquitaine	43 055	3 137	7	128	34	21	180	182	279	595	19
Auvergne	23 674	1 243	5	6	705	5	716	20	32	765	62
Basse-Normandie	23 885	699	3	s	s	13	16	46	106	156	22
Bourgogne	20 332	564	3	s	s	s	s	22	37	58	10
Bretagne	34 447	4 210	12	3	251	5	258	425	875	1 419	34
Centre	25 081	1 751	7	7	s	22	27	69	101	187	11
Champagne-Ardenne	24 587	656	3	s	0	2	3	25	61	85	13
Corse	2 810	170	6	0	0	0	0	4	5	9	5
Franche-Comté	9 736	198	2	0	0	0	0	8	12	20	10
Haute-Normandie	11 489	320	3	0	0	0	0	9	20	29	9
Île-de-France	5 026	449	9	s	s	0	3	25	40	62	14
Languedoc-Roussillon	30 710	2 440	8	12	98	s	112	150	174	402	16
Limousin	14 641	260	2	s	0	s	3	9	23	35	13
Lorraine	12 650	234	2	0	0	0	0	4	15	18	8
Midi-Pyrénées	47 619	3 332	7	275	18	181	378	128	191	684	21
Nord-Pas-de-Calais	13 455	2 974	22	4	5	19	27	78	249	341	11
Pays de la Loire	34 344	1 645	5	48	3	42	74	152	180	371	23
Picardie	13 857	1 254	9	s	0	0	s	35	119	153	12
Poitou-Charentes	25 442	899	4	9	5	0	14	41	47	99	11
Provence-Alpes-Côte d'Azur	22 103	3 476	16	5	6	s	13	143	191	335	10
Rhône-Alpes	39 020	2 702	7	14	s	s	16	81	125	217	8
Total France métropolitaine	489 977	33 336	7	522	1 133	317	1 847	1 702	2 954	6 153	18

Champ : exploitations agricoles en France métropolitaine et signes de qualité hors vin et agriculture biologique.

s : application du secret statistique.

Source : Agreste - Recensement agricole 2010

Fruits

Les producteurs de fruits sont également presque un sur cinq à adhérer à un signe de qualité. Les producteurs aquitains et limousins sont plus fréquemment engagés dans une démarche qualité, surtout en IGP ou AOC. L'AOC concerne 8 % des producteurs France entière mais 43 % des producteurs de fruits du Limousin pour les pommes du Limousin et les noix du Périgord. Les IGP fruitières fédèrent 4 % des producteurs français, il sont 24 % en Aquitaine grâce au Pruneau d'Agen et au kiwi de l'Adour. Dans les régions Provence-Alpes-Côte d'Azur et Languedoc Roussillon, à vocation fruitière, les producteurs de fruits sont peu engagés.

Tableau 7 - Répartition selon le signe de qualité et la région des exploitations avec production fruitière en 2010

	Ensemble des exploit.		Exploitations avec fruits		Exploitations avec fruits sous signe de qualité						
					IGP	AOP/AOC	Label rouge	Total SIQO	CCP	Autres démarches de qualité	Total des exploitations avec au moins un signe de qualité (SIQO ou autre)
	Nombre	Nombre en ayant	%	Nombre			Nombre			Nombre	% des en ayant
Alsace	12 014	703	6	s	0	0	s	32	38	64	9
Aquitaine	43 055	4 359	10	1 027	467	108	1 567	213	234	1 866	43
Auvergne	23 674	230	1	s	s	0	3	4	22	29	13
Basse-Normandie	23 885	1 428	6	43	299	s	327	11	22	355	25
Bourgogne	20 332	334	2	0	0	0	0	3	10	13	4
Bretagne	34 447	1 127	3	14	10	3	26	26	40	89	8
Centre	25 081	490	2	0	0	0	0	23	66	86	18
Champagne-Ardenne	24 587	109	0	0	0	0	0	4	6	10	9
Corse	2 810	868	31	74	13	0	87	3	17	103	12
Franche-Comté	9 736	109	1	0	0	0	0	3	7	10	9
Haute-Normandie	11 489	403	4	8	21	0	28	6	10	44	11
Île-de-France	5 026	182	4	s	0	0	s	7	10	18	10
Languedoc-Roussillon	30 710	5 415	18	14	10	2	26	187	245	447	8
Limousin	14 641	927	6	70	398	3	400	85	23	437	47
Lorraine	12 650	763	6	67	0	0	67	67	22	80	10
Midi-Pyrénées	47 619	2 972	6	109	468	128	637	82	146	821	28
Nord-Pas-de-Calais	13 455	154	1	0	0	0	0	10	19	29	19
Pays de la Loire	34 344	880	3	12	s	s	15	74	109	184	21
Picardie	13 857	257	2	s	0	s	s	12	22	36	14
Poitou-Charentes	25 442	422	2	s	4	s	6	16	26	44	10
Provence-Alpes-Côte d'Azur	22 103	7 884	36	41	115	48	182	130	221	481	6
Rhône-Alpes	39 020	7 315	19	48	1 158	7	1 210	154	432	1 731	24
Total France métropolitaine	489 977	37 331	8	1 533	2 967	303	4 586	1 152	1 747	6 977	19

Champ : exploitations agricoles en France métropolitaine et signes de qualité hors vin et agriculture biologique.

s : application du secret statistique.

Source : Agreste - Recensement agricole 2010

Viande ovine

Les producteurs d'ovins sont 14 % à être engagés dans une démarche qualité. Le label rouge est le plus représenté avec 6 % des producteurs engagés. C'est en Poitou-Charentes, Limousin et Aquitaine que les éleveurs d'ovins sont les plus inscrits dans un signe de qualité. Mais les démarches sont différentes dans ces 3 régions. En Aquitaine, les producteurs engagés le sont presque exclusivement en label rouge. En Limousin, il y a autant de producteurs sous IGP qu'en certificat de conformité. En Poitou-Charentes, ils sont aussi nombreux en IGP, label et autres démarches qualité.

Tableau 8 - Répartition selon le signe de qualité et la région des exploitations avec viande ovine en 2010

	Ensemble des exploit.	Exploitations avec ovins		Exploitations avec ovins sous signe de qualité							
				IGP	AOP/AOC	Label rouge	Total SIQO	CCP	Autres démarches de qualité	Total des exploitations avec au moins un signe de qualité (SIQO ou autre)	
										Nombre	% des en ayant
Nombre	Nombre en ayant	%	Nombre			Nombre			Nombre	% des en ayant	
Alsace	12 014	641	5	0	0	0	0	6	8	14	2
Aquitaine	43 055	5 360	12	50	278	1 060	1 242	38	74	1 344	25
Auvergne	23 674	3 867	16	s	3	229	240	126	210	459	12
Basse-Normandie	23 885	4 083	17	s	13	0	14	29	65	105	3
Bourgogne	20 332	2 959	15	s	3	35	40	73	96	176	6
Bretagne	34 447	1 816	5	0	6	15	21	71	55	136	7
Centre	25 081	2 220	9	32	4	19	55	45	76	157	7
Champagne-Ardenne	24 587	1 040	4	0	s	4	5	34	82	111	11
Corse	2 810	496	18	0	7	0	7	s	s	11	2
Franche-Comté	9 736	1 306	13	0	0	s	s	41	23	65	5
Haute-Normandie	11 489	2 125	18	0	0	0	0	17	50	65	3
Île-de-France	5 026	161	3	0	0	0	0	6	5	11	7
Languedoc-Roussillon	30 710	1 650	5	46	23	56	120	36	99	248	15
Limousin	14 641	4 207	29	606	22	182	772	565	189	1 055	25
Lorraine	12 650	1 836	15	0	0	4	4	165	77	228	12
Midi-Pyrénées	47 619	8 025	17	136	231	1 059	1 281	158	231	1 610	20
Nord-Pas-de-Calais	13 455	745	6	0	s	0	s	17	38	54	7
Pays de la Loire	34 344	2 502	7	3	s	56	61	86	97	220	9
Picardie	13 857	1 074	8	0	13	s	15	39	67	116	11
Poitou-Charentes	25 442	3 351	13	379	65	438	708	71	351	903	27
Provence-Alpes-Côte d'Azur	22 103	1 899	9	67	3	226	238	34	60	320	17
Rhône-Alpes	39 020	4 477	11	11	11	46	67	152	188	386	9
Total France métropolitaine	489 977	55 840	11	1 366	686	3 433	4 893	1 811	2 143	7 794	14

Champ : exploitations agricoles en France métropolitaine et signes de qualité hors vin et agriculture biologique.

s : application du secret statistique.

Source : Agreste - Recensement agricole 2010

Grandes cultures

Les producteurs de grandes cultures utilisent peu les signes de qualité. Quand ils le font, c'est presque exclusivement sous des démarches de type marques collectives ou mentions valorisantes, plutôt initiées par la transformation ou le commerce. Dans le cas des grandes cultures, le consommateur final est somme toute assez éloigné du producteur. Blé, maïs, colza ou autre grande culture produite nécessitent une transformation préalable avant d'atterrir dans l'assiette du consommateur quand ils ne sont tout simplement pas destinés à l'alimentation animale ou à un autre débouché, non alimentaire. Les producteurs de Champagne-Ardenne sont les plus engagés, ils le sont à hauteur de 12 %.

Tableau 9 - Répartition selon le signe de qualité et la région des exploitations avec grandes cultures en 2010

	Ensemble des exploit.		Exploitations avec grandes cultures		Exploitations avec grandes cultures sous signe de qualité						
					IGP	AOP/AOC	Label rouge	Total SIQO	CCP	Autres démarches de qualité	Total des exploitations avec au moins un signe de qualité (SIQO ou autre)
	Nombre	Nombre en ayant	%	Nombre			Nombre			Nombre	% des en ayant
Alsace	12 014	6 896	57	0	0	0	0	38	310	344	5
Aquitaine	43 055	26 666	62	s	4	4	9	498	687	1 149	4
Auvergne	23 674	13 381	57	s	13	3	18	48	345	405	3
Basse-Normandie	23 885	12 646	53	0	0	0	0	43	64	103	1
Bourgogne	20 332	12 025	59	157	9	6	169	230	516	839	7
Bretagne	34 447	26 918	78	29	s	s	33	139	405	567	2
Centre	25 081	20 441	81	0	0	29	29	125	602	750	4
Champagne-Ardenne	24 587	11 335	46	s	0	13	14	152	1 202	1 358	12
Corse	2 810	264	9	0	0	0	0	0	0	0	0
Franche-Comté	9 736	4 614	47	s	0	s	s	24	90	116	3
Haute-Normandie	11 489	7 499	65	0	0	0	0	16	116	132	2
Île-de-France	5 026	4 313	86	0	0	3	3	36	270	303	7
Languedoc-Roussillon	30 710	11 747	38	21	s	0	21	66	125	208	2
Limousin	14 641	7 873	54	0	s	s	3	16	32	47	1
Lorraine	12 650	8 275	65	0	0	0	0	19	249	267	3
Midi-Pyrénées	47 619	34 773	73	5	8	4	17	263	472	748	2
Nord-Pas-de-Calais	13 455	11 368	84	s	0	s	s	89	167	255	2
Pays de la Loire	34 344	23 864	69	3	5	4	12	289	668	943	4
Picardie	13 857	11 353	82	0	0	84	84	106	409	584	5
Poitou-Charentes	25 442	20 251	80	s	s	26	29	136	810	955	5
Provence-Alpes-Côte d'Azur	22 103	8 943	40	117	20	6	141	94	213	424	5
Rhône-Alpes	39 020	21 338	55	23	6	5	33	190	1 079	1 290	6
Total France métropolitaine	489 977	306 783	63	362	72	192	619	2 617	8 831	11 787	4

Champ : exploitations agricoles en France métropolitaine et signes de qualité hors vin et agriculture biologique.

s : application du secret statistique.

Source : Agreste - Recensement agricole 2010

Signes de qualité dans les DOM

Le poids des signes de qualité dans l'agriculture des Dom est faible. À peine 2 % des 25 000 exploitants ultramarins sont engagés dans une démarche qualité. Les exploitants martiniquais sont les plus fréquemment impliqués avec 7 % des producteurs engagés. Ceux de La Réunion le sont pour 2 % d'entre eux. En Guadeloupe et Guyane, produire sous signes de qualité est anecdotique. Les produits étant majoritairement vendus auprès de la population locale, il n'est pas utile de les identifier par un signe particulier auprès du consommateur. Seuls les produits destinés à l'export tels l'ananas, la banane, le rhum... ont un intérêt à l'être.

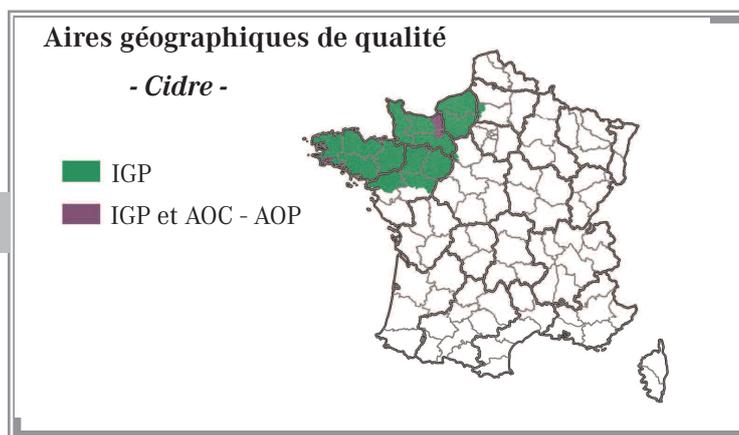
Partie 2

Stratégies d'engagement dans une démarche qualité

**Relation entre l'existence d'une zone de qualité liée
au territoire et le choix de la démarche qualité**

**L'exemple de quatre produits :
cidre, huile d'olive, œufs, volaille de chair**

Cidre



Le « cidre de Bretagne » et le « cidre de Normandie » sont deux appellations IGP pour la production de cidre. L'IGP distingue un produit dont toutes les phases d'élaboration ne sont pas nécessairement issues de la zone géographique d'où il tire son nom mais qui bénéficie d'un lien à un territoire et d'une notoriété. Aussi, le cidre de Bretagne comprend l'ensemble de la région bretonne ainsi que quelques communes des Pays de la Loire. Et le cidre de Normandie inclut, quant à lui, la Haute et la Basse-Normandie, mais également des communes de Picardie, de la région Centre et des Pays de la Loire. Au total 5 816 communes appartiennent à une de ces deux zones d'appellations IGP dont 288 possèdent également les appellations AOC pour le cidre de « Cornouailles » ou « du pays d'Auge ».

En 2010, en France métropolitaine, 3 280 exploitations agricoles sont productrices de pommiers à cidre, dont 85 % appartiennent à une des zones sous signe qualité officielle liée au territoire pour le cidre, que ce soit sous IGP ou sous AOC. Moins de 6 % des exploitations pouvant prétendre, de par leur position géographique, bénéficier du sigle IGP ou AOC déclarent produire du cidre sous un de ces deux signes. Moins d'une centaine d'entre elles sont engagées dans une autre démarche de qualité en dehors des signes officiels de qualité que sont l'IGP, l'AOC/AOP ou le Label Rouge. Parmi les exploitations produisant du cidre hors des zones d'appellation liée au territoire, seules 35 sont en démarche de qualité, et la plupart pour une démarche autre que les signes officiels de qualité.

Tableau 10 - Répartition selon le signe de qualité et la zone d'appartenance des exploitations avec pommiers à cidre en 2010

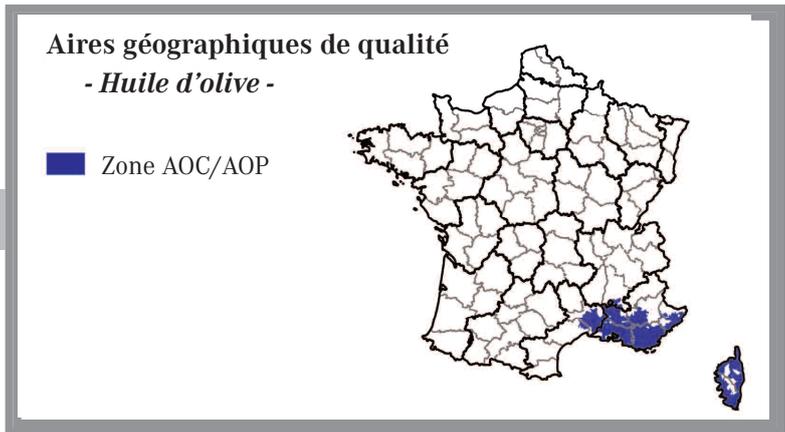
	Exploitation avec pommiers à cidre					
	Hors zone IGP/AOC-AOP cidre			En zone IGP/AOC-AOP cidre		
	Nombre d'exploit.	% des en ayant de la zone	% des en ayant total	Nombre d'exploit.	% des en ayant de la zone	% des en ayant total
Ensemble des exploitations en ayant	500	100,0	15,0	2 780	100,0	85,0
Au moins un signe de qualité	35	7,0	1,1	234	8,4	7,1
IGP	s	s	s	35	1,3	1,1
AOP - AOC	0	0,0	0,0	124	4,5	3,8
Label rouge	s	s	s	4	0,1	0,1
Signe de qualité officiel	4	0,8	0,1	156	5,6	4,8
CCP	15	3,0	0,5	28	1,0	0,9
Autres démarches	16	3,2	0,5	69	2,5	2,1

Champ : exploitations agricoles en France métropolitaine et signes de qualité hors vin et agriculture biologique.

s : application du secret statistique.

Source : Agreste - Recensement agricole 2010

Huile d'olive



Pour la production d'olives ou d'huile d'olive, 1 152 communes bénéficient d'une des huit appellations géographiques sous signe de qualité AOC/AOP (Huile d'olive de Nîmes, de Haute-Provence, de Nyons, de Corse...).

En France métropolitaine, 9 860 exploitations agricoles cultivent des oliviers dont les deux tiers appartiennent à l'une de ces zones géographiques AOC/AOP. Et parmi ces 6 340 exploitations en zone d'appellation, 21 % sont en démarche de qualité pour leur huile d'olive et en très grande majorité en AOC/AOP. Qu'elles soient en zone AOC/AOP ou non, peu d'exploitations de la filière oléicole s'engagent dans des démarches hors SIQO (moins de 2 % d'entre elles).

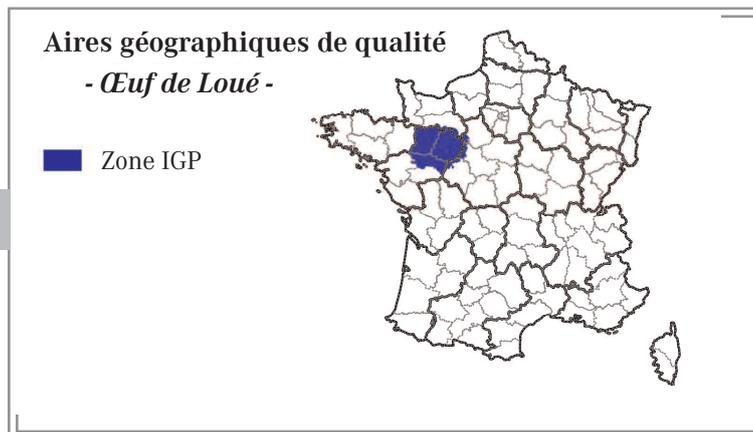
Tableau 11 - Répartition selon le signe de qualité et la zone d'appartenance des exploitations avec oliviers en 2010

	Exploitation avec oliviers					
	Hors zone AOC olive/huile d'olive			En zone AOC olive/huile d'olive		
	<i>Nombre d'exploit.</i>	<i>% des en ayant de la zone</i>	<i>% des en ayant total</i>	<i>Nombre d'exploit.</i>	<i>% des en ayant de la zone</i>	<i>% des en ayant total</i>
Ensemble des exploitations en ayant	3 520	100,0	36,0	6 340	100,0	64,0
Au moins un signe de qualité	223	6,3	2,3	1 324	20,9	13,4
IGP	12	0,3	0,1	34	0,5	0,3
AOP - AOC	137	3,9	1,4	1 190	18,8	12,1
Label rouge	0	0,0	0,0	4	0,1	0,0
Signe de qualité officiel	149	4,2	1,5	1 222	19,3	12,4
CCP	28	0,8	0,3	56	0,9	0,6
Autres démarches	47	1,3	0,5	63	1,0	0,6

Champ : exploitations agricoles en France métropolitaine et signes de qualité hors vin et agriculture biologique.

Source : Agreste - Recensement agricole 2010

Œufs



Le seul signe officiel géographique pour les œufs est l'IGP des « œufs de Loué ». Pendant deux siècles, la bonne santé économique du village de Loué, chef lieu de canton dans la Sarthe, a reposé sur la forte activité de son marché hebdomadaire, et de quatre foires annuelles. La zone IGP des « œufs de Loué » s'étend désormais aux départements de la Sarthe, de la Mayenne, de l'Orne, de l'Indre et Loire, du Loir et Cher, et à quelques cantons limitrophes.

Seuls 2 % des éleveurs de volailles pondeuses se situent dans cette zone IGP. Et très peu d'éleveurs se sont déclarés, au moment du recensement agricole, être sous IGP pour leur production d'œufs. De plus, la quasi totalité s'étant déclarée posséder un signe officiel de qualité l'a fait pour le Label Rouge, que leur localisation soit en zone IGP œufs de Loué ou non.

Tableau 12 - Répartition selon le signe de qualité et la zone d'appartenance des exploitations avec production d'œufs en 2010

	Exploitations avec volailles pondeuses					
	Hors zone IGP - œuf de Loué			En zone IGP - œuf de Loué		
	<i>Nombre d'exploit.</i>	<i>% des en ayant de la zone</i>	<i>% des en ayant total</i>	<i>Nombre d'exploit.</i>	<i>% des en ayant de la zone</i>	<i>% des en ayant total</i>
Ensemble des exploitations en ayant	72 244	100,0	98,0	1 557	100,0	2,0
Au moins un signe de qualité	925	1,3	1,3	134	8,6	0,2
IGP	5	0,0	0,0	110*	7,1	0,1
AOP - AOC	7	0,0	0,0	0*	0,0	0,0
Label rouge	200	0,3	0,3	110*	7,1	0,1
Signe de qualité officiel	210	0,3	0,3	110*	7,1	0,1
CCP	233	0,3	0,3	8	0,5	0,0
Autres démarches	522	0,7	0,7	20	1,3	0,0

Champ : exploitations agricoles en France métropolitaine et signes de qualité hors vin et agriculture biologique.

* Inao, liste des opérateurs habilités.

Source : Agreste - Recensement agricole 2010

Éleveurs bretons de volaille

Trois indications géographiques protégées existent pour les volailles élevées en Bretagne : « IGP volailles de Bretagne », « IGP Volailles de Janzé » et « IGP Volailles de Normandie » pour quelques communes.

Un exploitant agricole breton sur six élève de la volaille, soit 5 737 exploitations. Parmi elles, 22 % disposent d'au moins un signe de qualité pour leur volaille. Près de 6 % utilisent un signe de qualité officiel, essentiellement un signe de qualité non lié au territoire, le Label Rouge.

Comme pour les autres productions agricoles, les producteurs bretons de volailles sont particulièrement tournés vers les démarches de qualité hors des signes officiels, même lorsqu'ils sont dans une zone de production où ils peuvent potentiellement bénéficier d'un signe officiel lié au territoire.

Le choix de produire des volailles standards, sous CCP ou sous Label Rouge est le fruit de stratégie ancienne de l'exploitation et du groupement de producteurs. Du fait des spécificités de chacune des 3 productions, les choix en matière de signes pour les volailles résultent plus des stratégies collectives des coopératives et des abatteurs que de la volonté des producteurs.

Tableau 13 - Répartition selon le signe de qualité et la zone d'appartenance des exploitations bretonnes avec volailles en 2010

	En zone IGP volaille de Bretagne/Janzé	
	<i>Nombre d'exploitations</i>	<i>% des en ayant de la zone</i>
Ensemble des exploitations en ayant	5 737	100,0
Au moins un signe de qualité	1 265	22,0
IGP	330*	5,8
AOP - AOC	0*	0,0
Label rouge	330*	5,8
Signe de qualité officiel	330*	5,8
CCP	319	5,6
Autres démarches	659	11,5

Champ : exploitations agricoles en France métropolitaine et signes de qualité hors vin et agriculture biologique.

** Inao, liste des opérateurs habilités.*

Source : Agreste - Recensement agricole 2010

Bibliographie

Agriculture bio : « Des agriculteurs bio diplômés, jeunes et tournés vers les circuits courts »,
Agreste Primeur n° 284, juin 2012

Viticulture : « Fortes identités géographiques »,
Agreste Primeur n° 271, novembre 2011

Publications régionales portant sur les signes de qualité, hors agriculture biologique

Les SIQO au Recensement Agricole 2010, Les signes de la qualité et de l'origine, une carte à jouer pour
le Sud-Ouest

Agreste Aquitaine, Agreste Midi-Pyrénées, Inao, décembre 2012

Les signes officiels de qualité, un atout pour les produits ligériens

Agreste Pays de la Loire, octobre 2012

Signes de qualité : un engagement qui fait la différence

Agreste Midi-Pyrénées n° 67, septembre 2012

Les démarches de valorisation des produits agricoles : Diversification, circuits courts et productions sous
signe de qualité

Agreste Auvergne n° 112, juillet 2012

Le bio, un nouvel atout pour l'agriculture franc-comtoise

Agreste Franche-Comté n° 172 juin 2012

Les signes de qualité très présents, le bio dans une dynamique d'expansion

Agreste Limousin n° 70, mars 2012